

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 31 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trente et un mai, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-sept, puis trente-huit à partir de vingt heures cinquante-sept, puis trente-neuf à vingt et une heures et trente-huit à vingt et une heures trente-cinq, trente-sept à vingt-deux heures dix, trente-six à vingt-deux heures dix-huit, trente-cinq à vingt-deux heures vingt, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, sauf pour le vote du compte administratif sous la Présidence de Mme ESPINASSE en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le vingt-cinq mai précédent.

**Étaient Présents :**

M. CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M.SAIDANI, Mme LE GLOANNEC, M. BOURDI (jusqu'à vingt-deux heures dix), Mme BASTIDE, M. LE DANOIS, Mme BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER, M.LISON Adjoints au Maire, Mmes GAUTIER, TRAIKIA, M. BENYAHIA (jusqu'à vingt et une heures trente-cinq), Mme KERNISSI (jusqu'à vingt-deux heures vingt), M.GUY, Mme TAN, M. J.P. LEROY, MM. BOURCIER, GRAUER, Mme TUFFERY-TOULLEC, M. ELMALEH, Mme CROS, MM. CHERFAOUI, MATRAT, Mme AIT MOUFFOK, M. LEROY H, Mme COHEN, M. AHMED (jusqu'à vingt-deux heures vingt), Mme SAID ABDALLAH, M. LE FLOCH, Mmes PROSPERI, DOUMBIA (à partir de vingt et une heures), M. CHALLAL (à partir de vingt heures cinquante-sept), Mme ROCH, M.BOUTIN, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. BOURDI représenté par M.LISON à partir de vingt-deux heures dix,  
Mme KAIS représentée par M.KONIECZNY,  
M.REDON représenté par Mme ESPINASSE,  
M. BENYAHIA représenté par Mme PONTHER à partir vingt et heures trente-cinq,  
Mme KERNISSI représentée par M.TILLIET à partir vingt-deux heures dix-huit,  
Mme MHEBIK représentée par Mme LE GLOANNEC,  
Mme YAZIDI représentée par Mme BASTIDE,  
Mme TRUONG NGOC représentée par M. KASSAMALY,  
M. AHMED représenté par M. LE DANOIS à partir de vingt-deux heures vingt.

**Absents non représentés :**

Hervé CHEVREAU pour le vote du compte administratif,  
Mme DOUMBIA jusqu'à vingt et une heure (absente pour les délibérations n° 1 à 8)  
M. TAVARES

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Isabelle TAN ayant obtenu 43 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**CM310518 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**PROCÈDE** à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 43 voix

Madame Isabelle TAN

Madame Isabelle TAN est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 - 2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 29 MARS 2018**

**ADOpte** le procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Municipal réunie le 29 mars 2018.

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au procès-verbal.

**CM310518 - 3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE**

**APPROUVE** le Compte de Gestion de la commune d'Epinay-sur-Seine, présenté par le Trésorier Principal d'Epinay-sur-Seine pendant la gestion 2017.

Ont voté Pour : 42

N'a pas participé au vote : 1 M.CHALLAL

*Favorable à la majorité*

**CM310518 - 4 - ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**PROCEDE** à l'élection suivante :

- Madame Brigitte ESPINASSE

Madame Brigitte ESPINASSE est élue Présidente de séance durant le débat et le vote du Compte Administratif 2017.

Ont voté Pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

## CM310518 - 5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE

Réuni sous la présidence de Madame Brigitte ESPINASSE, délibérant sur le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epina-sur-Seine, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes	Dépenses	recettes
Résultat reporté	3 048 188.70 €			6 694 600.08 €		3 646 411.38
Opération exercice	21 971 291.3 9 €	18 171 266.43 €	76 710 723.02 €	83 972 000.58 €	98 682 014.41 €	102 143 267.01 €
<b>résultat de clôture</b>	<b>6 848 213.66</b> €			<b>13 955 877.64</b> €		<b>7 107 663.98</b> €
reste à réaliser	10 048 820.4 1 €	8 403 678.51 €			10 048 820.41 €	8 403 678.51 €
<b>résultat définitif</b>	<b>8 493 355.56</b> €			<b>13 955 877.64</b> €		<b>5 462 522.08</b> €

**Article 2 :** constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Article 3 :** reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

**Article 4 :** arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont voté Pour : 41

Abstentions : 3 Mmes PROSPERI, ROCH M.BOUTIN

N'a pas participé au vote : 1 M.CHALLAL

*Favorable à la majorité*

## CM310518 - 6 - CONSTATATION, APPROBATION & AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2017

**CONSTATE** un résultat de clôture :

- ❖ en section de fonctionnement de **13 955 877.64 €**
- ❖ en section d'investissement de **-6 848 213.66 €**

**DECIDE** d'affecter :

- ❖ au débit du compte 001, **6 848 213.66 €**
- ❖ au crédit du compte 1068, **8 493 355.56 €**
- ❖ au crédit du compte 002, **5 462 522.08 €**

Ont voté Pour : 41  
Abstentions : 3 Mmes PROSPERI, ROCH M.BOUTIN  
N'a pas participé au vote : 1 M.CHALLAL  
*Favorable à la majorité*

**CM310518 - 7 -DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET FONDS DE SOLIDARITE  
DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE**

**PREND ACTE** du rapport présenté par le Maire relatif à l'utilisation au titre de l'année 2017 de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de solidarité des Communes de la Région Ile de France

**CM310518 - 8 - ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

**PROCEDE** à l'admission en non-valeur les titres et produits portés sur l'état récapitulatif annexé à la présente dont le montant s'élève à **6 163,91 €**.

Ont voté Pour : 43  
*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 - 9 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT  
D'ESPACES DE DÉTENTE ET DE LOISIRS SUR LES BERGES DE SEINE**

Le marché a pour objet les travaux d'aménagement d'espaces de détente et de loisirs sur les berges de Seine.

Les travaux sont divisés en deux lots : lot N°1, travaux de terrassement et VRD, fourniture et pose de mobiliers et jeux, lot N°2 : travaux d'espaces verts.

Le marché a été passé selon une procédure adaptée et un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le site MAXIMILIEN. La durée des travaux est de neuf mois, avec la période de préparation.

Les deux lots du marché sont attribués au Groupement Plaine Environnement, Dubrac, Pose ayant pour mandataire l'entreprise Plaine Environnement. Le montant du lot N°1 est de 455 655,92 €HT, 546 787,10 €TTC, le montant du lot N°2 est de 98 606,61 €HT, 118 327,93 €TTC.

***Pas de Vote***

## CM310518 -10 - CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 POUR L'ATELIER DE QUARTIER SUR LES TROIS COPROPRIETES QUETIGNY A EPINAY-SUR-SEINE

**APPROUVE** la convention de partenariat 2018 pour l'atelier de quartier sur les trois copropriétés Quétigny à Epinay-sur-Seine,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

## CM310518 - 11 - PROGRAMMATION 2018 DU CONTRAT DE VILLE ET SUBVENTIONS DE LA VILLE AUX PORTEURS DE PROJETS

**PRENDRE ACTE** du rapport de la programmation 2018 des crédits Politique de la Ville

**DECIDER** l'attribution des subventions aux porteurs de projets comme suit :

N° de l'action	ASSOCIATIONS/STRUCTURES	SUBVENTIONS 2018
1	Compagnons bâtisseurs Ile de France - Atelier de quartier des Quetigny	2 500
2	Shakti 21 - Les économies d'énergie j'adopte !	1 000
3	Association Ile de France Air Collège - Ecole ouverte aéronautique et spatiale	5 00
4	Collège Evariste Galois - Remise des prix 4 collèges	1 000
5	Collège Jean Vïgo - Présentation de la ville, rencontre avec les partenaires et visites des quartiers pour les nouveaux personnels l'Education Nationale	400
6	Juris Secours - Education à la citoyenneté	2 000
7	Juris Secours - Parentalité	1 000
8	Association Sauvegarde enfance et adolescence (ADSEA 93) - Aide parentale par l'accès au droit	1 000
9	Juris Secours - Permanence d'accès au droit à la MJD	4 700
10	ASS Sauvegarde enfance et adolescence - Soutien à la parentalité	2 500
11	CIDFF 93 - Permanence d'info juridiques d'accès aux droits des femmes	6 000
12	Juris Secours - Point écoute femme	1 500
13	SOS Victimes 93 - Permanence juridique d'aide aux victimes à la MJD	4 200
14	Juris Secours - Accompagnement RH	500
15	SOS Victimes 93 - Permanence hebdomadaire de soutien psychologique aux victimes	1 500
16	Judo Club d'Orgemont - Rencontres sur les tatamis	1 500
17	La Loba Compagnie - Héritages-nos mémoires en question	1 000
18	Les petits débrouillards d'île de France - Bidouille numérique	1 000
19	Mémoires Croisées - Affiches intergénérationnelles	700
20	Strata'j'm Ile de France - La strata'mobile	500
21	SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE - Fonds d'Initiatives Associatives FIA	5 000
	<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>

**DIRE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

### **CM310518 - 12 - REGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF**

**APPROUVE** la création du budget participatif.

**DESIGNE** les membres du Comité :

Monsieur Hervé CHEVREAU ou son représentant,  
Madame Isabelle TAN,  
Monsieur Guillaume LE FLOCH,  
Monsieur Karim AHMED,  
Monsieur Rodolphe BOUTIN.

**APPROUVE** le règlement du budget participatif

**DIT** que les crédits afférents seront inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

### **CM310518 - 13 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION " UNION DES ARTISTES D'EPINAY " ANNEE 2018**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epina-sur-Seine et l'association " Union des Artistes d'Epinay ".

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**DECIDE** de verser à l'association « Union des Artistes d'Epinay » une subvention de 3.000 € (trois mille euros) pour l'année 2018.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

### **CM310518 - 14 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE NOTRE DAME DES MISSIONS » - ANNEE 2018**

**DECIDE** de verser à l'association " Les Amis de Notre Dame des Missions ", une subvention de 350 € (trois cent cinquante euros) pour l'année 2018.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 - 15 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION CENTRE SOCIAL « ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION N° 18-001A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL ESPACE NELSON MANDELA**

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 18-001A avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021 qui accorde l'agrément du centre socioculturel Espace Nelson Mandela, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service centre social « animation globale et coordination »,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 - 16 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE CENTRE SOCIAL « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES » N° 18-002A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL ESPACE NELSON MANDELA**

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 18-002A avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021 qui accorde l'agrément du centre socioculturel Espace Nelson Mandela, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service centre social « animation collective familles »,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 – 17 - CONVENTION DE PRINCIPE RELATIVE A LA REALISATION DE CHANTIERS D'AUTO REHABILITATION ACCOMPAGNEE D'UN LOCATAIRE**

**APPROUVE** les termes de la convention de principe relative à la réalisation de chantiers d'auto réhabilitation accompagnée établie entre :

- URBAN DECO CONCEPT, la Fondation Robert Steindecker Jeunesse Feu Vert si elle est impliquée, un bailleur ou son représentant, le locataire chez qui les travaux ont lieu et la Ville d'Epina-sur-Seine,

**PRECISE** que la ville participe financièrement à hauteur de 2 000 € maximum par chantier,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 – 18 - CONVENTION DE PRINCIPE RELATIVE A LA REALISATION DE CHANTIERS D'AUTO REHABILITATION ACCOMPAGNEE D'UN PROPRIETAIRE OCCUPANT**

**APPROUVE** les termes de la convention de principe relative à la réalisation de chantiers d'auto réhabilitation accompagnée établies entre :

- URBAN DECO CONCEPT, la Fondation Robert Steindecker Jeunesse Feu Vert si elle est impliquée, le propriétaire chez qui les travaux ont lieu et la Ville d'Epina-sur-Seine,

**PRECISE** que la ville participe financièrement à hauteur de 1 600 € maximum par chantier,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la dépense est prévue au budget communal,

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 -19- SUBVENTION À L'ASSOCIATION « DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANÇAISE » ANNÉE 2018**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANÇAISE – A.C.U.F » pour l'année 2018 comme suit :

« ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANÇAISE »

400,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 – 20 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE » - F.N.A.C.A - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE » pour l'année 2018 comme suit :

« ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE » 340,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 - 21 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LE POMMIER » - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « LE POMMIER » pour l'année 2018 comme suit :

« ASSOCIATION LE POMMIER » 450,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 - 22 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE » - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE » pour l'année 2018 comme suit :

« POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE » 800,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

N'a pas participé au vote : 1 Mme BLIN

*Favorable à la majorité*

**CM310518 -23 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « PIVOD 93 » - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « **PIVOD 93** » pour l'année 2018 comme suit :

« ASSOCIATION PIVOD 93 » 600,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

N'a pas participé au vote : 1 M.LISON

*Favorable à la majorité*

**CM310518 - 24 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LES P'TITES CANAILLES EN RÉCRÉ » - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « **LES P'TITES CANAILLES EN RÉCRÉ** » pour l'année 2018 comme suit :

« ASSOCIATION LES P'TITES CANAILLES EN RÉCRÉ » 300,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

N'a pas participé au vote : 1 M.BOUTIN

*Favorable à la majorité*

**CM310518 - 25 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE D'ÉPINAY-SUR-SEINE » ANNÉE 2018**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « **SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE D'ÉPINAY-SUR-SEINE** » pour l'année 2018 comme suit :

« SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE D'ÉPINAY-SUR-SEINE » 520,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 – 26 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « UNION DES SYSTÈMES ET ARTS MULTIPLES » - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale exceptionnelle à l'association « UNION DES SYSTÈMES ET ARTS MULTIPLES » pour l'année 2018 comme suit :

« UNION DES SYSTÈMES ET ARTS MULTIPLES » 1 500,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à la majorité*

**CM310518 - 27 SUBVENTION À L'ASSOCIATION « VIE LIBRE » - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « VIE LIBRE » pour l'année 2018 comme suit :

« ASSOCIATION VIE LIBRE » 600,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 - 28 - CANDIDATURE AU PROGRAMME « CENTRES-VILLES VIVANTS » DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**AUTORISE** le dépôt de candidature de la ville d'Epina-sur-Seine au programme « centre villes vivants » de la Métropole du Grand Paris.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un contrat métropolitain de développement avec la Métropole du Grand Paris.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 - 29 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "AMBIANCE"- ANNEE 2018**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Association AMBIANCE.

**DECIDE** le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 96 870 € équivalent à une subvention de fonctionnement de 18 270 €, à une subvention supplémentaire exceptionnelle de 600 euros et à la valorisation du personnel mis à disposition de 78 000 €. Les 78 000 € devront être restitués à la ville dès l'émission d'un titre de recettes.

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Association "AMBIANCE.

**DECIDE** le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 96 870 € équivalent à une subvention de fonctionnement de 18 270 €, à une subvention supplémentaire exceptionnelle de 600 euros et à la valorisation du personnel mis à disposition de 78 000 €. Les 78 000 € devront être restitués à la ville dès l'émission d'un titre de recettes.

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 - 30 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "LOGIS" - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'association "LOGIS" fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2018.

**FIXE** le montant de la subvention pour 2018 à 8 000 € (huit mille euros)

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43

N'a pas participé au vote : 1 M.BOUTIN

*Favorable à la majorité*

**CM310518 - 31- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE "EDVO" - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention avec l'Association nationale «EDVO»,

**DECIDE** le versement d'une subvention s'élevant pour l'année 2018 à 13 800,00 €,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 - 32- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "LES RESTAURANTS DU COEUR" - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention avec l'Association «Les Restaurants du Cœur»,

**DECIDE** le versement d'une subvention de 18 300 euros (dix-huit mille trois cents euros).

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 – 33 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "LE SECOURS CATHOLIQUE" - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention avec l'association «le secours catholique»,

**DECIDE** le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 300 euros,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 – 34 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION «AIDE AUX MERES ET AUX FAMILLES A DOMICILE BANLIEUE NORD ET NORD-OUEST » - ANNEE 2018**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre l'association « Aide aux Mères et aux Familles à Domicile - banlieue nord et nord-ouest » et la ville d'Epinay-sur-Seine fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour 2018.

**FIXE** le montant de la subvention pour 2018 à 4610 € (quatre mille six cent dix euros).

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

**APPROUVE** la convention à intervenir entre l'association « Aide aux Mères et aux Familles à Domicile - banlieue nord et nord-ouest » et la ville d'Epinay-sur-Seine fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour 2018.

**FIXE** le montant de la subvention pour 2018 à 4610 € (quatre mille six cent dix euros).

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 - 35- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATION "LES ENFANTS HANDICAPÉS ET LEURS AMIS" - ANNÉE 2018**

**FIXE** le montant de la subvention pour 2018 à 2.300 € (deux mille trois cents euros)

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43

N'a pas participé au vote : 1 Mme PROSPERI

*Favorable à la majorité*

**CM310518 – 36- ADHESION À L'ASSOCIATION PLAINE ENERGIE CITOYENNE**

**APPROUVE** l'adhésion à l'association Plaine Energie Citoyenne pour l'année 2018, pour un montant de 100 €T.T.C.

**AUTORISE** le Maire de la Ville d'Epinay-sur-Seine à signer tout document relatif à cette adhésion.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 – 37- APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LA CREATION D'UN JARDIN POTAGER VAVILOV SUR LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-SEINE**

**APPROUVE** la convention pour la création d'un jardin potager Vavilov sur la commune d'Epinay-sur-Seine,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour la création d'un jardin potager Vavilov sur la commune d'Epinay-sur-Seine,

**DIT que** les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 – 38- OPERATION DE RECONSTRUCTION DE LA MAISON DU CENTRE: APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L)**

**APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention de mandat avec la Société Publique Locale Plaine Commune Développement, ayant pour objet de fixer à **85 000.00 Euros HT** le montant de la convention, afin de prendre en compte les coûts des évolutions du projet qui ont amené à un réajustement du montant global de l'opération.

**AUTORISE** la signature de l'avenant N°1 à la convention de mandat avec la Société Publique Locale Plaine Commune Développement.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 – 39- RÉGULARISATION FONCIÈRE À L'EURO SYMBOLIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA COPROPRIETE DU 3 RUE GILBERT BONNEMAISON**

**CONSTATE** la désaffectation d'une partie du domaine public, d'une surface de 132 m<sup>2</sup> (parcelle N170pB).

**DÉCIDE** le déclassement de cette partie du domaine public en vue de son incorporation dans le domaine privé communal.

**APPROUVE** la cession, à l'euro symbolique à la Copropriété du 3, rue Gilbert Bonnemaïson, représentée par son Syndic Cabinet Pierre de Ville, d'une partie du domaine public déclassée située rue Bonnemaïson, représentant une surface de 132 m<sup>2</sup>.

**APPROUVE** l'acquisition, à l'euro symbolique à la Copropriété du 3, rue Gilbert Bonnemaïson, de la parcelle N 201pA d'une surface de 129 m<sup>2</sup> et de la parcelle N 201pC d'une surface de 919 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous documents s'y attachant.

**INDIQUE** que les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de la Commune.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 – 40- CESSION D'UN BIEN COMMUNAL CORRESPONDANT À UN IMMEUBLE D'HABITATION ET DE COMMERCE SITUE 65, BOULEVARD FOCH À MONSIEUR YANN RIOU**

**APPROUVE** la cession, au prix de 259 000,00 Euros à Monsieur Yann RIOU, Promoteur, demeurant au 57bis, avenue du Général de Gaulle – Bât. D2 – 77330 OZOIR-LA-FERRIERE, de la parcelle cadastrée AK 101 d'une contenance de 207 m<sup>2</sup>, située 65 boulevard à Epinay-sur-Seine.

**DIT** que les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous documents s'y attachant.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM310518 – 41- DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

*Pas de Vote*

**CM310518 – 42- NOTE D'INFORMATION : ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION AUX CONSORTS DORMOY-MONARD D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 8/16, AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY**

*Pas de Vote*

**CM310518 – 43- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, DE COMMERCE, LES BAUX COMMERCIAUX N° 5152-5173-5182-5192 et 5193**

PREND ACTE de la décision en matière de droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et les baux commerciaux relative à la déclaration d'intention d'aliéner n°s 5152-5173-5182-5192 et 5193.

**CM310518 – 44- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

PREND ACTE des décisions prises de mars à début avril 2018 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

**CM310518 – 45- MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE DIVERS GAUCHE «ISRAËL-PALESTINE : POUR UNE ACTION DIPLOMATIQUE FORTE DE LA FRANCE ET DE L'UNION EUROPÉENNE»**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

**Vu** la délibération du 8 avril 2014 approuvant le règlement intérieur du Conseil Municipal,

**Considérant** que cette motion présente un intérêt local,

**Considérant** le rapport qui suit, dont lecture est faite par Monsieur Madjid CHALLAL, Conseiller Municipal,

Epinay sur Seine, notre ville, qui est engagée depuis des années par des conventions de coopération décentralisée en Israël et en Palestine ne peut rester insensible aux récents événements qui s'y sont déroulés.

En effet, alors que l'Etat d'Israël célébrait le 14 mai 2018 ses 70 ans d'existence, une manifestation pacifique à laquelle participaient des dizaines de milliers de palestiniens, a été réprimée par des tirs à balles réelles de militaires israéliens positionnés à la frontière, causant 60 morts et 2400 blessés pour cette seule journée.

L'Etat d'Israël est aujourd'hui une réalité. Sa création en 1948 a été accueillie avec espoir après le génocide des juifs d'Europe perpétré par le régime nazi. Mais elle s'est accompagnée d'une dépossession de leurs terres, de leurs maisons, pour des centaines de milliers de palestiniens.

L'occupation par Israël à partir de 1967, de territoires situés en dehors de ses frontières internationalement reconnues, aggrave la situation du peuple palestinien, soumis à une tutelle militaire omniprésente, à de multiples restrictions à la liberté de circuler, de construire, aux vexations quotidiennes, à l'enfermement à ciel ouvert pour celles et ceux vivant dans la bande de Gaza.

L'occupation est aussi l'une des principales causes d'accumulation de frustrations et de tensions dans tout le Proche Orient avec des répercussions dans le monde entier.

Une nouvelle fenêtre d'espoir s'était ouverte sur la décolonisation et la paix quand il y a 40 ans, l'institution représentative des Palestiniens où qu'ils se trouvent, a commencé à revendiquer la création d'un Etat palestinien sur les seules territoires occupés par Israël après 1967 dans le respect des résolutions de Nations Unies, soit 22 % de la Palestine historique.

C'est ce principe qui faisait l'objet du processus d'Oslo en 1993.

Malheureusement, l'accentuation de la colonisation de peuplement, l'occupation totale et l'annexion de Jérusalem/ Al Qods par Israël, l'assignation du peuple palestinien à des espaces de plus en plus réduits par la présence des colonies et du mur colonial, les incursions répétées et violentes de l'armée israélienne dans les localités et camps de réfugiés palestiniens, les bombardements massifs de Gaza de 2009 et 2014 et, aujourd'hui les tirs de snipers de Tsahal rendent de plus en plus improbable de voir la perspective et la Co existence des deux Etats.

Pour autant, l'hypothèse d'un seul Etat binational est encore plus aléatoire et heurte les aspirations nationales des deux peuples.

Enfin, la décision unilatérale des Etats Unis de transférer son ambassade à Jérusalem tout en reconnaissant celle-ci comme la Capitale unifiée de l'Etat d'Israël, annihile tout espoir d'une paix juste et équilibrée et vient renforcer l'instabilité d'une région qui est en proie à la guerre et dont les conséquences sont incalculables sur la paix internationale.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal d'Epinay sur Seine :

**EXPRIME** sa plus vive indignation devant les massacres perpétrés à Gaza.

**SE PRONONCE** pour une solution à deux Etats dans les frontières de 1967, avec Jérusalem/ Al Qods comme capitale commune.

**DEMANDE** que cesse tout amalgame entre la juste dénonciation de la politique israélienne et les manifestations d'antisémitisme, que le conseil municipal combat avec la plus grande fermeté.

**DEMANDE** que le Président de la République et le gouvernement français agissent en faveur d'une conférence internationale en charge du règlement du conflit sur la base des résolutions de l'ONU, avec l'Union Européenne.

**DEMANDE** que l'appel à la raison et au respect du droit par l'Etat israélien s'accompagne de sanctions économiques, à commencer par la suspension de l'accord d'association UE/Israël conformément à la résolution en ce sens du Parlement Européen en date du 10 avril 2002.

**DEMANDE** que le Président de la République reconnaisse officiellement, dans les meilleurs délais de l'Etat de Palestine comme l'ont fait 137 Etats dans le monde et conformément au vote de l'Assemblée Nationale du 2 décembre 2014.

Ont voté pour : 3 Mme DOUMBIA, MM. CHALLAL, BOUTIN

Contre : 36

Abstentions : 3 Mme COHEN, MM GUY, BOURCIER

N'ont pas participé au vote : 2 Mmes PROSPERI, ROCH

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures

Le - 7 JUIN 2018

La Secrétaire,



Isabelle TAN

Le Maire,



Hervé CHEVREAU